

## L'Espace Info Énergie de l'ALEC

Près de chez vous, **des spécialistes indépendants vous conseillent gratuitement et répondent à vos questions**. Que vous soyez particulier ou professionnel, les conseillers de l'Espace Info Énergie vous renseignent sur :

- les gestes économes,
- la maîtrise de votre consommation d'énergie,
- les travaux d'isolation,
- le choix de votre système de chauffage,
- les énergies renouvelables,
- les aides financières,
- la mobilité,
- la consommation responsable.

**Les conseillers de l'Espace Info Énergie vous accompagnent tout au long de vos projets d'économie d'énergie et :**

- vous procurent des évaluations simplifiées de la consommation énergétique de votre habitat.
- vous présentent les techniques et matériaux accessibles sur le marché.
- vous guident dans vos choix d'investissement.
- vous orientent, si nécessaire, vers les organismes, bureaux d'études et entreprises en vous fournissant des listes de professionnels qualifiés.
- vous apportent des informations financières, fiscales et réglementaires (crédit d'impôt, éco-prêt à taux zéro,...).
- mettent à votre disposition les documentations, guides pratiques et fiches techniques...

### Contactez votre Espace Info Énergie

[Agence locale de l'énergie et du climat](#) (ALEC)

Gare des Brotteaux  
14 place Jules Ferry  
69006 Lyon  
Tél. 04 37 48 25 90

## Ecoréno'v : une aide pour l'écorénovation de votre logement

**Ecoréno'v**, le service de conseil et d'accompagnement des **projets d'éco-rénovation** de la Métropole de Lyon, vous accompagne et vous permet de mobiliser l'ensemble des aides financières auxquelles vous avez droit pour financer votre projet d'écorénovation.

### Besoin de plus d'infos ?

L'équipe dédiée **ECORENO'V Grand Lyon** est à votre service. C'est l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon (ALEC Lyon) qui est votre porte d'entrée.

Quel que soit votre projet, un conseiller énergie vous accompagnera pas à pas dans votre projet.

D'autres aides financières existent pour encourager la rénovation énergétique des logements, comme les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), le dispositif MaPrimeRénov'

**Pour plus d'information sur les aides en matière de rénovation énergétique, vous pouvez :**

- [Prendre directement rendez-vous avec un conseiller](#) ;
- Téléphoner directement au : 04 37 48 25 90 ;
- Faire un mail : [ecorenov@alec-lyon.org](mailto:ecorenov@alec-lyon.org) ([ecorenov\[at\]alec-lyon\[dot\]org](mailto:ecorenov[at]alec-lyon[dot]org)) ;
- Vous rendre sur [le site internet](#).

## Les aides pour les logements locatifs conventionnés

Vous êtes propriétaire d'un logement locatif ou vous avez un projet d'investissement locatif ? Vous pouvez bénéficier d'aides si vous vous engagez à proposer votre bien à un loyer abordable à des

locataires de ressources modestes.

Selon le niveau de conventionnement de votre bien :

- **Des aides financières** pour la réalisation de travaux de rénovation. En coordination avec les subventions attribuées par la Métropole de Lyon.
- **Des avantages fiscaux** accordés par l'État.

Pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner dans le montage de votre dossier, [rendez-vous sur le site internet dédié](#).

## Chèque énergie

Toutes vos démarches liées au chèque énergie peuvent désormais être effectuées en ligne, grâce à votre espace bénéficiaire particulier sur [chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire](https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire). Cet espace personnel vous permet également d'avoir une vue d'ensemble de votre situation en ce qui concerne le chèque énergie.

Si vous êtes éligible, votre chèque énergie vous sera automatiquement envoyé à votre domicile, sans aucune démarche de votre part. Vous pouvez vérifier votre éligibilité au chèque énergie en cliquant sur [chequeenergie.gouv.fr](https://chequeenergie.gouv.fr).

De nouvelles possibilités s'offrent à vous pour automatiser l'utilisation de votre chèque énergie : **vous pouvez demander sa pré-affectation afin qu'il soit directement déduit de votre facture d'électricité ou de gaz**. Cette demande peut être faite en ligne, ou en cochant la case « pré-affectation » sur le chèque énergie avant de l'envoyer à votre fournisseur.

Il est possible de cumuler le chèque énergie avec d'autres aides telles que le dispositif « MaPrimeRénov » ou encore l'indemnité inflation.

Attention, aucune sollicitation ou démarchage n'est entrepris pour bénéficier du chèque énergie. Soyez vigilant et refusez toute offre ou demande en ce sens.

## Les bons gestes pour maîtriser sa consommation énergétique

Des gestes simples, accessibles à tous, peuvent avoir un impact significatif sur la [consommation d'énergie](#) d'une habitation. Voici quelques gestes pour économiser de l'énergie et sur votre facture :

1. **Éteindre les lumières** : Éteignez les lumières lorsque vous quittez une pièce. Utilisez des ampoules LED, qui consomment moins d'énergie et durent plus longtemps.
2. **Débrancher les appareils** : Les appareils électroniques consomment de l'énergie même lorsqu'ils sont en veille. Débranchez-les ou utilisez des multiprises avec interrupteur.
3. **Régler le chauffage** : Baissez le thermostat de quelques degrés en hiver (19°C est la température recommandée) et utilisez des vêtements chauds bien répartis sur tout le corps. Programmez votre chauffage pour qu'il se baisse la nuit ou lorsque vous êtes absent.
4. **Utiliser les appareils électroménagers de manière efficace** : Remplissez complètement le lave-linge et le lave-vaisselle avant de les utiliser. Utilisez les programmes économiques.
5. **Isoler votre maison** : Une bonne isolation permet de réduire les pertes de chaleur en hiver et de garder la fraîcheur en été. Vérifiez les fenêtres, les portes et les murs.
6. **Utiliser des rideaux et des stores** : En hiver, ouvrez les rideaux pour laisser entrer la lumière du soleil et fermez-les la nuit pour conserver la chaleur. En été, faites l'inverse pour garder la fraîcheur.
7. **Réduire la consommation d'eau chaude** : Prenez des douches plutôt que des bains et installez des pommeaux de douche économiques. Réparez les fuites d'eau rapidement.
8. **Utiliser des appareils économes en énergie** : Lors de l'achat de nouveaux appareils, choisissez ceux avec une bonne étiquette énergétique (A+++ par exemple).
9. **Cuisiner de manière économe** : Utilisez des casseroles adaptées à la taille des brûleurs/plaques et couvrez-les pendant la cuisson pour réduire le temps de cuisson.
10. **Éviter les appareils en veille** : Éteignez complètement les appareils électroniques plutôt que de les laisser en veille.

[Ajouter aux favoris](#)